

Plan de relance - Appel à candidatures pour le financement de projets structurants sur le territoire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Grand Clermont-Parc Livradois-Forez

Cette note concerne plus spécifiquement les modalités territoriales d'organisation de la phase 1 de l'appel à candidatures « Investissements et actions structurantes pour le déploiement des PAT en Auvergne Rhône Alpes »

1. Objectif de l'appel à candidatures

Cet appel à candidature vise à financer la mise en œuvre concrète d'un ensemble d'activités et d'outils par le biais d'investissements matériels et immatériels pour le développement d'activités agricoles et alimentaires notamment : les investissements visant la transformation, le stockage, le conditionnement ou la commercialisation des produits locaux (par exemple en région AuRA, en cofinancement des investissements éligibles aux mesures 4.21 et 4.2.2 du FEADER du PDR Auvergne).

Décliné sur les territoires PAT, il doit permettre de repérer les investissements et/ou les opérations les plus structurantes qui nécessitent un soutien rapide de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance et qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs fixés par le PAT concerné. Cela se matérialise en 2 phases:

-Une première phase, pour laquelle l'Etat et la Région AURA investissent les pilotes de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) labellisés ou en cours de labellisation pour organiser le portage d'une candidature globale comprenant des projets ou actions structurants permettant de conforter le déploiement de la transition alimentaire sur leur territoire.

-Une seconde phase, où les projets retenus à la candidature globale sont invités à déposer un dossier de candidature individuel auprès des services de l'Etat et de la Région.

2. A qui s'adresse cet appel à candidatures ?

Il s'adresse à des porteurs de projets agissant à l'échelle du territoire du PAT Grand Clermont / Parc Livradois-Forez portant des projets d'investissements ou des opérations essentielles à l'échelle du territoire pour structurer la chaîne alimentaire locale et/ou amplifier la portée du Projet Alimentaire Territorial.

Les structures susceptibles d'être retenues pour intégrer la candidature globale déposée par les pilotes du PAT et être ainsi bénéficiaires finales des crédits de la mesure 13 sont les suivantes : agriculteurs, collectifs d'agriculteurs, entreprises, associations, établissements publics, chambres consulaires, collectivités territoriales ou groupements de collectivités, ... (liste non exhaustive).

3. Comment sera constituée la candidature globale sur le territoire?

La phase 1 de l'appel à candidature est ouverte du 1^{er} mars au 15 avril. Elle consiste à monter un dossier de candidature unique des projets d'investissements recensés à l'échelle du PAT. Sur le territoire, la candidature globale est coordonnée par les pilotes du PAT Grand Clermont / Parc Livradois-Forez. Elle a pour but de pré-sélectionner des projets, initiatives, actions susceptibles d'accéder à des financements pour leur mise en œuvre sur 2021-2023.

4. Comment déposer un projet à la candidature globale ?

Les projets qui s'inscrivent dans la candidature globale réalisée par les pilotes du PAT GrandClermont-Parc Livradois-Forez devront:

- **Constituer une action ou un projet structurant** permettant le déploiement rapide du PAT Grand Clermont / Parc Livradois-Forez, cohérent avec ses objectifs et répondant aux critères d'éligibilité définis l'AAC « Investissements et actions structurantes pour le déploiement des PAT en Auvergne Rhône Alpes ».
- **Concerner un projet susceptible de se concrétiser rapidement et impérativement selon le calendrier suivant :**

Avant le 15 juillet 2021 : dépôt d'une demande d'aide complète par le ou les porteurs de projets retenus dans la candidature globale du PAT Grand Clermont / Parc Livradois- Forez.

Sous 3 ans : réalisation des investissements ou finalisation des opérations soutenues.

- **Remplir une fiche synthétique** présentant le projet (cf. fiches projets jointes) et une attestation d'engagement (cf. [annexe F disponible ICI](#)) et les envoyer à l'adresse suivante : candidaturepat2021@gmail.com avant le 23 mars 2021.

5. Quels critères pour les projets ?

En plus des critères précédents, la pertinence des projets et opérations proposés sera appréciée par un consortium composé de membres du COPIL PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez sur la base des critères suivants :

- **Objectif du projet** : un projet qui poursuit des objectifs en accord avec les attentes de la mesure 13 du Plan de relance et en cohérence avec un ou plusieurs des [objectifs stratégiques ou opérationnels du PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez](#)
- **Périmètre et intérêt territorial** : un projet qui présente un intérêt pour la transition agricole et alimentaire à l'échelle du territoire Grand Clermont-Parc Livradois-Forez et s'inscrit dans le développement de ces deux territoires ([cf. Carte des EPCI et communes du territoire PAT](#))
- **Niveau d'ambition du projet porté** : un projet avec des résultats ambitieux, visibles et quantifiables à court et moyen termes sur les plans économiques, environnementaux et/ou sociaux, créateur de valeur ajoutée pour et sur le territoire en matière d'activités agricoles et alimentaires
- **Rigueur et cohérence du projet proposé** : caractère pertinent vis-à-vis des enjeux territoriaux en matière d'alimentation et d'agriculture
- **Maturité et niveau de concrétisation de l'opération** : un projet devant faire l'objet d'une candidature détaillée à déposer au 15 juillet 2021 et susceptible se réaliser dans les délais fixés par le Plan de relance

6. Comment s'organise la sélection des projets ?

Phase 1 : Constitution d'une candidature globale par le pilote du PAT (1^{er} mars- 15 avril)

>Les pilotes du PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez recensent les opérations et actions susceptibles d'entrer dans la candidature globale.

>Les pilotes du PAT vérifient que les projets reçus s'inscrivent bien dans les critères d'éligibilité définis par l'AAC « Investissements et actions structurantes pour le déploiement des PAT en Auvergne Rhône Alpes » et qu'ils répondent bien aux objectifs du PAT.

>Le COPIIL du PAT effectue un classement des projets par ordre de priorité, selon les critères pré-cités.

>Dépôt de la candidature globale par les pilotes du PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez et examen par un jury régional constitué de services de l'Etat et de la Région AURA. Ce jury valide les projets de la candidature globale retenus pour la phase 2.

Phase 2 : Dépôt formel des projets retenus à la candidature globale (16 avril-15 juillet)

Avant le 15 juillet 2021, les porteurs de projets établissent une demande d'aide spécifique à déposer auprès des services instructeurs qualifiés pour concrétiser leur financement.

Seuls les projets figurant dans la candidature globale du PAT et retenus lors de l'examen final de la candidature par le jury régional Etat / Région, pourront déposer un dossier en phase 2.

7. Calendrier détaillé

Ouverture de l'appel à candidature par la DRAAF AURA		1 er mars 2021
Phase 1	Date limite de dépôt des projets auprès du PAT Grand Clermont Parc Livradois-Forez	23 mars
	Validation des projets recensés en comité de pilotage PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez	9 avril
	Date limite de dépôt des candidatures globales par les porteurs de PAT	15 avril
	Examen des candidatures globales par un jury régional	31 mai
Phase 2	Date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide par les porteurs de projets	15 juillet 2021
Engagement des dossiers sélectionnés dans le cadre de l'appel à candidatures		Avant le 31 décembre 2021

Pour toute questions, n'hésitez pas à contacter l'équipe PAT :

Moïra-E Ango, animatrice PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez -animation.pat@legrandclermont.fr

Jérôme Prouhèze, directeur adjoint du Grand Clermont- developpement@legrandclermont.fr

Etienne Clair, responsable Pôle développement économique du Parc Livradois-Forez- e.clair@parc-livradois-forez.org

Déposez votre projet à l'adresse suivante : candidaturepat2021@gmail.com



Fiche projet relevant de l'axe 1.1

« Investissements de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation s'inscrivant dans le prolongement de l'activité agricole, portés par des agriculteurs, des collectifs d'agriculteurs, des entreprises agroalimentaires ou des collectivités »

1-Intitulé du projet

2-Présentation du porteur de projet

Nom :
SIRET
Adresse :
Statut juridique (entreprise, collectivité, association ...)
Courriel :
Nom/ prénom du représentant légal

3 – Type de projet

- Projets individuels de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation s'inscrivant dans le prolongement de l'activité agricole (mesure 4.2.2 du PDR Auvergne ou mesure 04.21F du PDR Rhône-Alpes).
- Projets collectifs de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation s'inscrivant dans le prolongement de l'activité agricole (mesure 4.2.2 du PDR Auvergne ou mesure 04.21C du PDR Rhône-Alpes).
- Projets de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation portés par des industries agroalimentaires (mesure 4.2.1 du PDR Auvergne ou mesure 04.22 du PDR Rhône-Alpes).

4 – Présentation générale du projet (max.1 page)

4.1 Description du projet (objectifs du projet, actions opérationnelles et investissements projetés, cibles, identification des éventuels partenaires ...).

4.2 Présentation succincte du porteur de projet et des éventuels partenaires (qui fait quoi?)

4.3 Comment ce projet s'intègre-t'il dans la démarche de PAT? En quoi participe t'il à la mise en œuvre opérationnelle du PAT? (description des impacts attendus en terme économique, environnementaux et sociaux)



4.4 Cocher les objectifs du PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez auxquels le projet répond :

Préserver et remobiliser les terres agricoles en surface et en qualité pour maintenir l'activité agricole locale	Accompagner l'évolution des pratiques agricoles en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice	Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain	Développer une culture du consommateur sain, local et responsable	Faciliter l'accès de tous aux produits locaux	Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective

4.5 Calendrier prévisionnel du projet

- date prévisionnelle de démarrage du projet

- date prévisionnelle de fin de travaux

-Ce projet a-t-il fait l'objet d'un dépôt auprès des services instructeurs des mesures 4.2.1 et 4.2.2 du PDR Auvergne ou des mesures 04.21C, 04.21F et 04.22 du PDR Rhône-Alpes ? Si oui, à quelle date ?

5- Dépenses prévisionnelles du projet

Type de dépenses	Description	Montant des dépenses (HT)	Taux d'aide prévisionnel	Montant aide plan de relance	Montant FEADER	Autre financeur public	Autofinancement
Dépenses matérielles							
Dépenses immatérielles							
Dépenses non éligibles							
Total							

6- Attestation d'engagement du porteur de projet (s'il ne s'agit pas du pilote de PAT) – A remplir et joindre au dossier cf. annexe F disponible [ICI](#)

Fiche projet relevant de l'axe 1.2

« Investissements matériels et/ou immatériels s'inscrivant dans le cadre d'une coopération entre acteurs locaux en vue de structurer des filières alimentaires à l'échelle du territoire »

1-Intitulé du projet

2-Présentation du porteur de projet

Nom :
SIRET
Adresse :
Statut juridique (entreprise, collectivité, association ...)
Courriel :
Nom/ prénom du représentant légal

3 – Type de projet

- Projet répondant à la définition de [circuit court](#)
- Projet répondant à la définition de marché local

4 – Présentation générale du projet (max.1 page)

4.1 Description du projet (objectifs du projet, actions opérationnelles et investissements projetés, cibles, identification des éventuels partenaires ...).

4.2 Présentation succincte du porteur de projet et des éventuels partenaires (qui fait quoi?)

4.3 Composition du partenariat (qui fait quoi ?)

Nom du partenaire	Type de structure	Rôle dans le partenariat	Demande de subvention en parallèle (oui/non)	Montant de l'aide sollicitée

4.4 Comment se projet s'intègre-t'il dans la démarche PAT ? En quoi participe t-il à la mise en œuvre opérationnelle du PAT ? (description des impacts attendus en termes économiques, environnementaux, sociaux)

4.5 Cocher les objectifs du PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez auxquels le projet répond :

Préserver et remobiliser les terres agricoles en surface et en qualité pour maintenir l'activité agricole locale	Accompagner l'évolution des pratiques agricoles en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice	Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain	Développer une culture du consommateur sain, local et responsable	Faciliter l'accès de tous aux produits locaux	Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective

4.6 Calendrier prévisionnel du projet

- date prévisionnelle de démarrage du projet

- date prévisionnelle de fin de travaux

-Ce projet a-t-il fait l'objet d'un dépôt auprès des services instructeurs des mesures 4.2.1 et 4.2.2 du PDR Auvergne ou des mesures 04.21C, 04.21F et 04.22 du PDR Rhône-Alpes ? Si oui, quel est le numéro de dossier?

5- Dépenses prévisionnelles du projet

Type de dépenses	Description	Montant des dépenses (HT)	Taux d'aide prévisionnel	Montant aide plan de relance	Montant FEADER	Autre financeur public	Autofinancement
Dépenses matérielles							
Dépenses immatérielles							
Dépenses animation							
Dépenses non éligibles							
Total							

6- Attestation d'engagement du porteur de projet (s'il ne s'agit pas du pilote de PAT) – A remplir et joindre au dossier cf. annexe F disponible [ICI](#)

Fiche projet relevant de l'axe 2

« Investissements et actions structurantes permettant l'amplification du projet alimentation territorial »

1-Intitulé du projet

2-Présentation du porteur de projet

Nom :

SIRET

Adresse :

Statut juridique (entreprise, collectivité, association ...)

Courriel :

Nom/ prénom du représentant légal

3 – Type de projet

- Projet relevant de l'axe 2.1
 - achat d'équipements et de matériels permettant de préparer, stocker et cuisiner des produits frais en restauration collective
 - achat d'équipements et de matériels permettant de créer des jardins collectifs en milieu rural
 - achat d'équipements et de matériels permettant le développement de l'accès aux produits frais et locaux pour les personnes précaires ou isolées
- Projet relevant de l'axe 2.2
 - Frais d'études permettant de compléter le diagnostic
 - Frais d'accompagnement et d'animation permettant d'accompagner les acteurs locaux sur des thématiques portées par le PAT
 - Frais d'animation liés à la concertation et à la gouvernance du PAT ou à la coopération inter-territoriale

4 – Présentation générale du projet (max.1 page)

4.1 Description du projet (objectifs du projet, actions opérationnelles et investissements projetés, cibles, identification des éventuels partenaires ...).

4.2 Présentation succincte du porteur de projet et des éventuels partenaires (qui fait quoi?)

4.3 Comment se projet s'intègre-t-il dans la démarche PAT ? En quoi participe t-il à la mise en œuvre opérationnelle du PAT ? (description des impacts attendus en termes économiques, environnementaux, sociaux)

4.4 Cocher les objectifs du PAT Grand Clermont-Parc Livradois-Forez auxquels le projet répond :

Préserver et remobiliser les terres agricoles en surface et en qualité pour maintenir l'activité agricole locale	Accompagner l'évolution des pratiques agricoles en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice	Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain	Développer une culture du consommateur sain, local et responsable	Faciliter l'accès de tous aux produits locaux	Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective

4.6 Calendrier prévisionnel du projet

- date prévisionnelle de démarrage du projet

- date prévisionnelle de fin de travaux

-Ce projet a-t'il fait l'objet d'un dépôt dans le cadre de l'AAP PNA 2020/2021 « émergence de PAT » ? Si oui, quel est le numéro de dossier ?

-Ce projet a-t'il fait l'objet d'un dépôt anticipé dans le cadre de « mes démarches simplifiées » ? Si oui, quel est le numéro de dossier ?

5- Dépenses prévisionnelles du projet

Type de dépenses	Description	Montant des dépenses (HT)	Taux d'aide prévisionnel	Montant aide plan de relance	Montant FEADER	Autre financeur public	Autofinancement
Dépenses matérielles							
Dépenses immatérielles							
Dépenses animation							
Dépenses non éligibles							
Total							

6- Attestation d'engagement du porteur de projet (s'il ne s'agit pas du pilote de PAT) – A remplir et joindre au dossier cf. annexe F disponible [ICI](#)